



Décès, succession, bien immobilier,

Par **alicia**, le **17/02/2012** à **22:01**

Bonsoir Madame, MonsieurrrnJ ai besoin un peu d aide (je suis une étudiante, qui vit seul avec ses frères et sa soeur : pas de familles en France) rnrnJe vous explique mon cas : mon père est décédé au mois de novembre 2011 et ma mère (marié) est reparti en Asie en 1998 ... Mon père nous a élevé seuls, ma mère souffrait de troubles psychologiques (crise)rnrnVers 1989, dès qu ils se sont mariés, ils ont acheté un appartement ensemble qui d après ce que j ai compris (par les amis de mon père), appartenait à chacun 50%.rnAujourd'hui, je ne sais pas comment régler cette histoire devant le notaire (que je vais bientôt contacter) vu que ma mère (lors de ses crises), a déchiré tous ses papiers : carte d identité, passeport....rnJe n ai rien qui prouve qu elle vit ici : elle existe théoriquement dans les papiers (taxe d habitation, impôt) depuis son mariage mais physiquement elle n est pas larnJ ai entendu dire qu on pouvait régler la question de l'appartement si elle se déplaçait au consulat pour signer les papiers. Je n ai que son certificat médical ! Mais, je voudrais savoir que ce passe t il si elle refuse de se rendre au consulat ou signer les papiers si je lui envoie?rnrnDeuxièmement, je voudrais me renseigner sur les contrats d assurance vie :rnrnLa banque m a envoyé deux documents (ou plutôt à ma mère) sur des contrats (prévoyance) : clause bénéficiaire : le conjoint, à défaut les enfants de l assuré....rnLe problème, c est qu elle :rne vit pas ici, ne peut pas le signer. Elle n a ni un compte bancaire et ni une photocopie CNI ou passeportrnQue dois je faire ?rnrnMerci d avance